

## Annexe 3 : Biodiversité et produits phytosanitaires

Voici quelques questions qui pourront éventuellement alimenter vos discussions suite à la lecture de ces documents :

- Pourquoi utilise-t-on des produits phytopharmaceutiques (PPP) en agriculture ?
- Quels sont les principaux impacts de l'utilisation des PPP ?
- Quels sont les outils mis en place en France pour réduire notre dépendance aux PPP ? Quels sont les résultats obtenus ?

## DOCUMENT 5 : EXTRAIT DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

Depuis la publication il y a dix ans du rapport collectif de l'INSERM, les alertes scientifiques se multiplient quant aux effets des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale. Grâce aux nouveaux éclairages sur les effets « cocktail » et la notion d'« exposome »<sup>2</sup>, les produits phytosanitaires sont notamment identifiés comme une des causes possibles des maladies dégénératives et du phénomène alarmant de la puberté précoce.

Le collectif de l'INSERM le souligne à nouveau dans son rapport actualisé de 2021. « La confirmation et la mise en évidence de présomptions fortes de liens entre certaines pathologies et l'exposition aux pesticides doivent orienter les actions publiques vers une meilleure protection des populations. Ces questions relatives aux liens entre une exposition aux pesticides et la survenue de certaines pathologies s'inscrivent dans une complexité croissante, la littérature faisant apparaître une préoccupation concernant les effets indirects de certains pesticides sur la santé humaine par le biais des effets sur les écosystèmes. (...). « En considérant les études sur des populations qui manipulent ou sont en contact avec des pesticides régulièrement, et qui sont a priori les plus exposées, l'expertise confirme la présomption forte d'un lien entre l'exposition aux pesticides et six pathologies : lymphomes non hodgkiniens (LNH), myélome multiple, cancer de la prostate, maladie de Parkinson, troubles cognitifs, bronchopneumopathie chronique obstructive et bronchite chronique. » Alors même que face aux effets du dérèglement climatique, la gestion quantitative de la ressource en eau est devenue une priorité de

<sup>1</sup> « Concernant la création d'une commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire », Assemblée Nationale, recue le 1<sup>er</sup> Juin 2023

<sup>2</sup> Le cumul des expositions à des facteurs environnementaux (non génétiques) que subit un organisme (organisme humain le cas échéant), de sa conception à sa fin de vie, en passant par le développement in utero, complétant l'effet du génome.

l'action publique, diverses publications et rapports (...) ont récemment alerté sur la dégradation de la qualité des eaux superficielles et des nappes phréatiques.

(...) Si cette dégradation est aussi le fait des composés per- et polyfluoroalkylées (PFAS) ou "polluants éternels", dont la prévalence est encore mal évaluée mais dont l'impact est particulièrement néfaste du fait de leur nature et de leur pérennité, elle est surtout, bien entendu, le fait de la pollution d'origine agricole par les pesticides et biocides. Ainsi, à titre d'exemple, l'observatoire de l'environnement en Bretagne, dans son rapport du 3 février 2023, nous indique que 99 % des eaux de la région sont contaminées par les pesticides. Enfin, une étude du Proceedings of the National Academy of Sciences a été publiée ce 15 mai. Elle révèle la disparition de 60 % des oiseaux depuis quarante ans. L'un des auteurs de l'étude, Richard Gregory, alerte dans *Le Monde* : « Jusqu'à présent, beaucoup de personnes minimisaient l'impact des pesticides sur la perte de biodiversité. Ces travaux disent de manière claire et catégorique que nous devons transformer profondément la façon dont nous produisons notre alimentation et gérons la Terre. Nous ne pouvons pas continuer comme ça ». En décembre 2022, lors de la COP15 sur la biodiversité au Canada, l'Union européenne s'est engagée à réduire de moitié les risques liés aux produits phytosanitaires d'ici à 2030, conformément à la stratégie « De la ferme à la fourchette ». Dans le même temps, les molécules chimiques montrent une perte moyenne d'efficacité du fait de l'apparition de populations résistantes aux herbicides, fongicides et insecticides utilisés. Pour faire face aux risques chimiques d'origine agricole, la France, dans la dynamique des règlements européens, a mis en œuvre un plan Ecophyto dès 2009, visant à assurer la protection des cultures, en réduisant l'usage des produits phytosanitaires. Le rapport d'évaluation "Pesticides et agroécologie : les champs du possible" remis au Premier ministre en 2014, tirant les conclusions de l'échec de la trajectoire réduction attendue, proposait soixante-huit recommandations (...).

« Les pouvoirs publics, les entreprises et les filières, les territoires constituent les trois piliers de l'action à conduire, qui impose un dialogue permanent entre eux. Il faut un contrat de long terme, c'est-à-dire des objectifs partagés et vérifiables. Il faudra s'y tenir, ce qui signifie de la stabilité dans le temps et la cohérence des politiques publiques, et leur mise en synergie avec les dynamiques privées et les actions territoriales. Pour réussir, l'action doit être systémique : il faut agir à tous les niveaux, de façon coordonnée, cohérente, en complémentarité. Le verrouillage étant systémique, le déverrouillage doit l'être aussi. » Pourtant, nous observons depuis bientôt une décennie, une incapacité de la France à incarner une ligne claire et un programme efficient comme en témoigne l'absence d'anticipation et d'accompagnement de la filière betterave sucrière, à la suite de l'interdiction de l'usage des néonicotinoïdes.

Certains résultats importants ont néanmoins été obtenus :

- Retrait de la grande majorité des molécules les plus toxiques (CMR 1 et 2) grâce à la mission dévolue à l'ANSES par une décision politique majeure portée dans la loi d'avenir agricole de 2014. (...)

- Déploiement des solutions dites de bio contrôle et de programmes de recherche inédits. L'enjeu ici est de produire des alternatives à l'impasse des stratégies de substitution et plus largement de l'illusion des seules solutions technologiques faisant l'impasse sur l'agronomie.
- Réussite du réseau des 3 000 fermes DEPHY, un laboratoire vivant qui a démontré la capacité à diminuer la pression pesticide de 26 %. Le bilan sur dix ans suggère que les baisses observées d'IFT sont sans incidences sur le rendement et pour les autres performances environnementales (fertilisation, émissions de gaz à effet de serre...) ;
- Mise en œuvre, à travers le programme Certiphyto, d'un effort de formation et de prévention massif pour protéger les utilisateurs et création du fonds PhytoVictimes en 2019 avec 136 personnes prises en charge en 2021 et 650 dossiers déposés en 2022.

Ces résultats sont cependant très insuffisants et éloignés des objectifs fixés en volume et en impact. En outre, plusieurs dynamiques à l'œuvre constituent une forme de revirement :

- Faute d'instruments de mesure partagés scientifiquement et démocratiquement, notre société est régulièrement minée par des controverses récurrentes comme celles sur le glyphosate ou les zones de traitement ;
- La révolution culturelle qui semblait acquise quant à la nécessité de s'affranchir de notre dépendance aux produits phytosanitaires est remise en cause dans le contexte des tensions consécutives à la guerre en Ukraine et des concurrences déloyales sur le marché mondial ; (...)
- Le choix politique majeur du système d'autorisation de mise sur le marché est aujourd'hui publiquement remis en cause. Ainsi, le 11 mai 2023, l'Assemblée nationale a adopté, avec les voix de la majorité, des Républicains et du Rassemblement National, une résolution relative aux "surtranspositions" de directives européennes en matière agricole fragilisant de fait le règlement (CE) n° 1107/2009. Dans le même temps, la proposition de loi "Ferme France" portée par le Sénateur Laurent Duplomb remet en cause les missions de l'ANSES prévues à l'article L. 1313-1 du code de la santé publique. Adoptée le 16 mai au Sénat, elle autorise le ministre de l'Agriculture à passer outre les décisions de l'ANSES. Il s'agirait d'un recul sans précédent pour notre sécurité sanitaire et l'indépendance de l'expertise scientifique.